

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR SEBASTIEN MAIRE
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DE L'AMENAGEMENT,
DE L'EQUIPEMENT, DE L'ECONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

A.D.R.H. n° 11-502

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-2375 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien MAIRE, administrateur territorial ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MAIRE, administrateur territorial détaché en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de l'Aménagement, de l'Equipement, de l'Economie et de l'Environnement, à l'effet de signer pour les services ci-après :

- . Direction des Affaires Générales et de la Coordination,
 - . Direction de la Voirie et de l'Aménagement,
 - . Direction du Patrimoine et de l'Immobilier,
 - . Direction de l'Economie Industrielle, Agricole et Touristique,
 - . Direction de l'Agriculture,
 - . Direction de l'Environnement,
 - . SATESE,
 - . Laboratoire Vétérinaire.
- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
- . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien MAIRE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun dans le domaine qui le concerne par :

- Madame Christine PELEGRIN, Directrice des Affaires Générales et de la Coordination,
- Monsieur Jean-François DENAT, Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,
- Monsieur Jean-Patrick DASTE, Directeur du Patrimoine et de l'Immobilier,
- Monsieur Robert MANTEROLA, Directeur de l'Economie Industrielle, Agricole et Touristique,
- Monsieur Benoît SALLES, Directeur de l'Agriculture,
- Madame Christine LAYMAJOUX, Directrice de l'Environnement,
- Monsieur Jean-Sylvain BOIS, Directeur du SATESE,
- Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire.

Article 3 : L'arrêté départemental Pers. 08-2375 du 3 novembre 2008 susvisé est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 31 mars 2011

Le Président,

*
* *